



Novembre



Le journal de **Mandres les Roses**

Novembre 2006 • numéro 76



Le journal de
Mandres les Roses



Le collège à Mandres-les-Roses : c'est parti !

Mandres

Les Roses



Collège Simone Veil : pari réussi !



Collège Simone Veil

Ce collège est le fruit de quinze ans de travail en collaboration avec de nombreux partenaires (associations, mairies, conseil général, académie...). La commune est fière de l'aboutissement de ce projet qui permet aux jeunes de préparer leur avenir dans un cadre privilégié.

LE COLLÈGE SIMONE VEIL DE A À Z

A comme « Action collège » :
« Action collège » est issue de la volonté d'un groupe de parents. Les élus et les associations de parents d'élèves de Mandres et de Périgny se sont unies pour porter le projet.

C comme Collège à la campagne :
Les architectes (Marjolin et Pierre BOUDRY) ont proposé un bâtiment qui profite parfaitement au



paysage rural de Mandres les Roses. Puits de lumière, conque musicale, transparence... sont les atouts de ce collège classé HQE (Haute Qualité Environnementale)

D comme Département :
La gestion et la construction des collèges font partie des attributions du Département. Le collège



Simone Veil et son équipement sportif ont coûté 25 millions d'euros au Conseil Général du Val de Marne.

E comme Elèves :
Conçu pour accueillir 500 élèves, le collège compte aujourd'hui 438 Pérignons, Mandrions auxquels s'ajoutent une centaine d'élèves de Villecresnes.

F comme Fraizière :
La commune a acquis le terrain de la Fraizière puis l'a rétrocédé



au Département pour la construction du collège. Le gymnase portera le nom de « Gymnase La Fraizière ».

G comme Gymnase :
Il sera livré à la fin de l'année 2006 avec en plus une salle multisports et un dojo. D'une surface de 2 222 m², il pourra accueillir 350 personnes dans les gradins.

H comme Historique :
1991 : Emergence de l'idée de la construction du collège
Novembre 1994 : Première pétition d'une fédération de parents d'élèves demandant la construction d'un collège.
Avril 1995 : Adhésion des Maires de Mandres les Roses et de Périgny

sur Yerres qui interpellent le Conseil Général du Val-de-Marne.

Décembre 1996 : Après plusieurs réunions, le Conseil Général donne un accord de principe sur la construction d'un nouveau collège.
19 mars 1997 : Guy Pettennatti, Vice-Président du Conseil Général chargé des collèges se déplace à Mandres les Roses pour envisager l'emplacement.

Décembre 1997 : Vœu voté à l'unanimité par le Conseil Municipal demandant la construction d'un collège à Mandres les Roses.

Octobre 1998 : Concrétisation du projet par la création d'« Action collège »

31 Mars 1999 : Accord de l'Académie.
20 novembre 2000 : Déclaration d'utilité publique de la construction du collège.

2001-2003 : Après le changement de mandature, les nouveaux élus travaillent avec détermination à finaliser le projet.

11 septembre 2003 : Le Conseil Général procède au choix du lauréat du concours d'architecte.

22 décembre 2005 : Pose de la 1^{ère} pierre par Mme Simone Veil.

5 septembre 2006 : 1^{ère} rentrée des classes au collège pour les élèves de Mandres, Périgny et Villecresnes.

I comme Internat :
5 000 m² du terrain seront consacrés à la construction d'un internat de la réussite scolaire. Le Conseil Général soutient la construction



de ce premier internat public en Val-de-Marne qui accueillera 30 enfants ne disposant pas chez eux de conditions idéales pour étudier ou dont les parents ne sont pas suffisamment présents.

M comme Mise en route :

Comme toute nouvelle construction, il a fallu régler quelques dysfonctionnements liés à l'ouverture de l'établissement.

- La restauration scolaire : Le Conseil Général a dû faire face à des difficultés de recrutement. Le cuisinier a finalement pris ses fonctions au début du mois d'octobre.
- Travaux : La mise en fonctionnement a révélé quelques soucis techniques pris en charge par les entreprises. D'ici les vacances de la Toussaint, le garage à vélo, les casiers... seront en place.

M comme Mobilité :

La conception du collège permet d'accueillir des élèves à mobilité réduite : ascenseur, largeur des couloirs et accessibilité des classes.

P comme Parents d'élèves :

Le collège est ouvert aux parents via les trois associations de parents d'élèves : la FCPE, la PEEP et ALPE.

R comme Rentrée scolaire :

Le collège a ouvert ses portes le 5 septembre 2006. Malgré des délais très courts (11 mois de travaux), le Conseil Général a tenu ses engagements. Bravo et merci pour nos enfants.

S comme Simone Veil :

Le nom du collège a été entériné par le Conseil Général, confirmant



la proposition du Conseil Municipal de Mandres-les-Roses. Parmi les propositions des élus et du Conseil Municipal Jeunes, figuraient Anne Franck, Robert Marichal, Colette...

Madame Simone Veil déjà présente lors de la première pierre, présidera l'inauguration du collège.

S comme Sécurité :

Le collège étant situé sur une route départementale, la commune n'intervient pas directement mais joue le rôle de médiateur entre tous les intervenants (DDE, Conseil Général...) depuis plusieurs mois et aussi longtemps que nécessaire.

Travaux en cours :

- Aménagement de trottoirs : sur la rue François Coppée en direction de Villecresnes et élargissement en direction de la place Aristide Briand avec implantation des candélabres sur le trottoir d'en face.
- Réalisation d'une chicane, en arrivant au rond point de la Croix Rouge (direction Villecresnes-Mandres)
- Implantation d'un passage surélevé au carrefour des rues Pasteur

Modifications demandées par la municipalité auprès des autorités compétentes :

- signalisation plus importante,
- feu tricolore,
- accentuation des passages surélevés situés au niveau du collège.

T comme Transport :

La majorité des élèves viennent à pied ou à vélo. Les Villecresnois et les Pérignons peuvent venir en bus (ligne 40-23 et la ligne de transport scolaire). Les horaires déjà adaptés dans le courant du mois de septembre vont être encore analysés afin de satisfaire les demandes des familles. Grâce à la ténacité de certains élus locaux, les collégiens bénéficient exceptionnellement de la carte OPTILE (la réglementation impose à la base un trajet supérieur à 3 kilomètres).